

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Occupation du domaine public

ACCROMÂTS

SUR LE SITE DE L'ARSENAL À ROCHEFORT

Suite à la première publication déclarée infructueuse, la CARO relance cet appel à manifestation d'intérêt.



Gestionnaire du Site de l'arsenal à Rochefort, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) recherche un exploitant pour l'accromâts, une activité en plein air type parcours accrobranches.

Situé au cœur du Grand Site de France « Estuaire de la Charente et arsenal de Rochefort », à l'intérieur du site le plus fréquenté de l'agglomération rochefortaise et à proximité immédiate du centre-ville de Rochefort, cet équipement bénéficie d'un emplacement idéal pour une activité de loisirs.

Le présent document constitue le cahier des charges pour le futur exploitant : contexte territorial et lieux, conditions de la mise à disposition, attendus de la CARO et aspects contractuels.



Sommaire

L'Arsenal à Rochefort	p.4
❖ <i>Le « Versailles de la Mer » voulu par le Roi Soleil</i>	
❖ <i>Un héritage historique au cœur d'un cadre naturel d'exception</i>	
Rochefort Océan, une destination attractive	p.6
❖ <i>Le site de l'arsenal, le site le plus fréquenté du territoire Rochefort-Océan</i>	
L'accromâts	p.9
Objet de l'occupation	p.9
❖ Descriptif des lieux concernés par l'occupation du domaine public	
❖ Sécurité des personnes, contrôles, maintenance	
❖ Communication	
❖ Contraintes particulières du site portées à la connaissance du candidat	
❖ Périodes d'ouverture	
Les modalités contractuelles	p.12
❖ Durée de l'occupation	
❖ Montant de la redevance de l'occupation	
❖ Calendrier prévisionnel	
Les modalités de candidature	p.13
Annexes	p.15
❖ Annexe 1 (plan des zones occupées)	
❖ Annexe 2 (Répartition des opérations de maintenance)	

Une activité de loisirs et insolite : l'accromâts est installé dans la forme de radoub Louis XV, classée monument historique et situé à l'entrée principale de l'arsenal à Rochefort, haut-lieu touristique.

L'Arsenal à Rochefort, un site patrimonial remarquable

❖ *Le « Versailles de la Mer » voulu par le Roi Soleil*

Au cœur de la ville de Rochefort, se trouve un Arsenal maritime s'étirant sur 2,5 km de long en bord de Charente. Pendant plus de 250 ans, ce site industriel a porté l'économie de la ville, employé des milliers d'ouvriers et a permis d'aménager les rives de la Charente.

Décidé par Louis XIV, c'est au milieu des marais que sera construit dès 1666 cet Arsenal maritime. Protégée des attaques navales car située à 22 km du littoral, la Ville de Rochefort devient le « Versailles de la Mer » et son arsenal a pour mission de fabriquer, armer et réparer des navires de guerre. C'est véritablement une ville dans la ville qui s'érige de toute pièce dont on retrouve encore aujourd'hui les principaux bâtiments et équipements : hôtel de Cheusses, corderie royale, formes de radoub...

Jusqu'en 1927, date de la fermeture de l'Arsenal, plus de 500 navires ont été construits à Rochefort, des constructions en bois, au métal en passant par les bateaux à vapeur.

❖ *Un arsenal au cœur d'un cadre naturel d'exception qui bénéficie de mesures de protection et de valorisation*

Dans les années 1970, la ville de Rochefort engage un renouvellement profond ; elle accueille massivement des entreprises industrielles et valorise son patrimoine industriel et militaire, avec l'emblématique Corderie Royale, et son centre-ville. Cette politique patrimoniale de la Ville de Rochefort est initiée par le réemploi des édifices, un suivi approfondi des documents de référence et une politique de médiation.

Depuis les années 2000, la Ville de Rochefort et l'État ont mis en place des dispositions comme l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable ou le Site classé afin de préserver les acquis de cette politique de protection et de valorisation exemplaire. L'arsenal à Rochefort est le cœur historique du site classé.

Ainsi trois natures de protections s'appliquent aujourd'hui concernant l'arsenal :

- Le Site classé de l'Estuaire de la Charente
- Une protection des éléments d'architecture d'intérêt patrimonial visibles en façade ou à l'intérieur, encadrée par le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) valant document d'urbanisme
- Les Monuments Historiques relatifs à la Corderie Royale ainsi que les formes de radoub Louis XV et Napoléon III

Par ailleurs, le site de l'arsenal à Rochefort s'inscrit dans le Grand Site *Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort* dont le territoire intègre l'ensemble du complexe industrialo-militaire de l'arsenal de Rochefort qui s'étendait de la Ville jusqu'à l'embouchure du fleuve sur l'océan.

Le Label Grand Site de France, attribué en 2020 par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, a pour objectifs de :

- restaurer et préserver des paysages fragiles et attractifs
- organiser un accueil de qualité
- préserver la vie dans les territoires



Ces labels, inscriptions et classements viennent reconnaître 40 ans d'aménagement du site sur lequel les bords de Charente ont été rendus aux Rochefortais. Cela s'illustre avec la restauration de la Corderie Royale et l'aménagement du Jardin des retours qui ont renouvelés le dialogue entre la ville et le fleuve. Ainsi tous les usagers du site qu'ils soient habitants, (cyclo)touristes, travailleurs, promeneurs, élèves du collège ou lycée... peuvent se rencontrer dans un vaste espace public, à la faveur d'une balade, de la visite de site ou d'un événement.

En 2019, le transfert de la gestion du site de la Ville de Rochefort vers la CARO n'a pas remis en cause les objectifs de mise en valeur au travers des investissements en matière d'entretien et d'amélioration des voiries, bâtiments, mobiliers urbains, équipements, signalétique, espaces verts et jardins... dans le respect du patrimoine historique et paysager des lieux.

C'est dans ce cadre que la CARO souhaite maintenir et développer sur le site des activités ludiques et récréatives touchant un public familial qui doivent être complémentaires des activités et offres existantes. L'accromâts s'inscrit comme proposition d'une offre cohérente avec l'identité et le caractère des lieux.

Rochefort Océan, une destination attractive

Le territoire de Rochefort-Océan, dont l'activité touristique est en progression régulière, possède de nombreux atouts à travers un tourisme multi facettes :

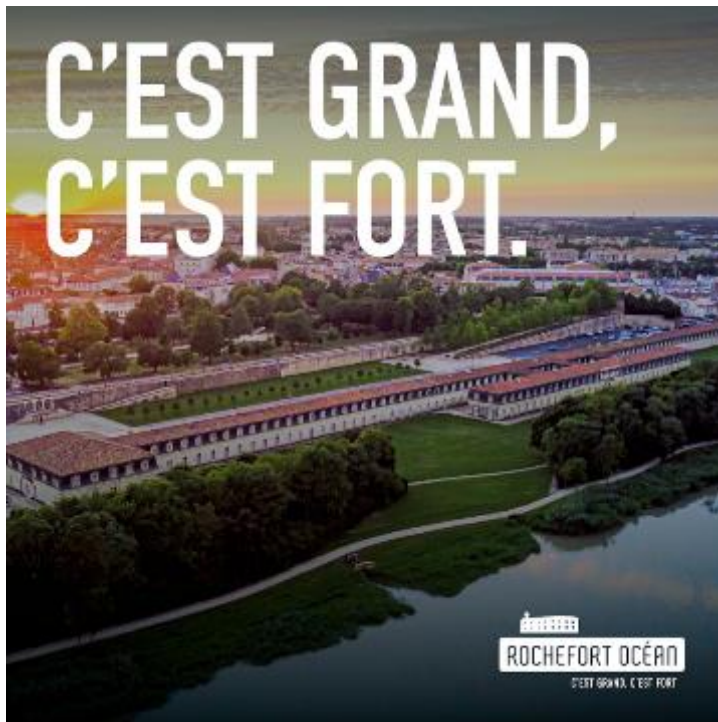
Les filières touristiques :

- Le thermalisme*
- Le tourisme d'affaires*
- Le balnéaire
- Le nautisme*
- Le tourisme culturel*
- L'événementiel*
- Le golf
- 47 sites de visite, musées et activités de loisirs
- 2 Grands itinéraires cyclables remarquables : La Vélodyssée et la Flow Vélo (dont les parcours passent sur l'Arsenal)
- Le Grand Site de France Estuaire de la Charente Arsenal de Rochefort

**filière présente sur l'Arsenal ou à proximité immédiate*

Les attributs du territoire :

- 5 communes classées
- 3 stations de tourisme (Rochefort, Fouras, Port des Barques)
- Rochefort, 6^{ème} ville thermale de France



Source : Stratégie touristique CARO /
OTRO 2022 – 2026

❖ *Le site de l'arsenal, le site le plus fréquenté du territoire Rochefort-Océan*

En juillet 2024, la CARO a installé des compteurs afin de comptabiliser la fréquentation du site. L'étude est menée sur 12 mois avec 8 compteurs présents de juillet 2024 à juillet 2025. L'objectif est de mieux connaître le nombre d'entrées sur le site, le profil et comportement des visiteurs / usagers sur site.

Il est à noter que les compteurs ont pris en compte tous les passages entrants, c'est-à-dire aussi bien les touristes, que les habitants qui vont régulièrement à la médiathèque, ou les salariés qui passent chaque jour pour aller travailler à Airbus ou à la CCI par exemple.

On constate que plus de la moitié des entrants passent par la porte du soleil, ce qui confère à l'accromâts un emplacement stratégique, à proximité immédiate de l'entrée principale du site.

L'étude démontre aussi que sur la période de juillet 2024 à juin 2025, 15% des entrants visitent au moins un site parmi la Corderie royale, le Musée de la Marine, l'accromâts, la Fabrique de l'Arsenal (fermée définitivement le 30 septembre 2024) ou Oceana Lumina. Ainsi, l'Arsenal et notamment le Jardin des Retours attirent des visiteurs pour leurs qualités intrinsèques : patrimoine, points de vue et paysages remarquables.

Quelques données sont présentées ci-après :

Chiffres clés des entrées sur le site de juillet 2024 à juin 2025

Nombre d'entrées sur le site
1 164 222

Sur la période de l'étude

Dont
**175 651 personnes ayant
visité l'un des sites (*), soit
15% du nombre total
d'entrées**



**97% des entrants sont
français**



**81% vivant en Nouvelle-Aquitaine
55% en Charente-Maritime**

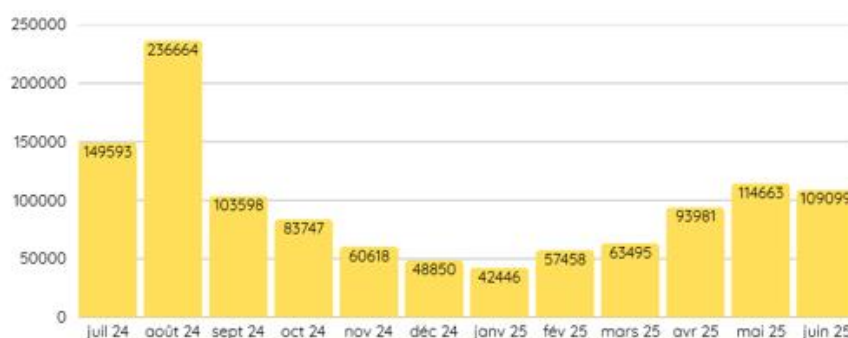


Le jour le plus fréquenté de l'année est le
Lundi 19 août 2024
Avec 14 177 entrées

**63% ont dormi la veille sur la CARO, 7%
sur la CDA de La Rochelle**



Nombre total d'entrées par mois



Parts des flux entrant sur l'Arsenal de juillet 2024 à juin 2025



⇒ Plus de la moitié des entrants, sur l'année, passent par la Porte du Soleil

⇒ Au niveau des entrants de la Porte du Soleil (665 274 entrées), 57% ont été comptés au niveau du labyrinthe, on peut donc considérer que 43% se sont rendus à Airbus, au Musée national de la Marine, au Rade de la Méduse, à l'Accromâts, à la Fabrique ou ont emprunté le chemin de Charente (vers le sud).

(*) Corderie royale, Musée national de la Marine, Accromâts, Fabrique de l'Arsenal et Océana Lumina

L'accromâts

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) est propriétaire de la structure de loisirs accro-mâts située au sein d'un patrimoine architectural exceptionnel : la forme de radoub Louis XV, classée monument historique.

La communauté d'agglomération, au titre de sa compétence en matière de développement économique, a créé la zone d'activités touristiques de l'Arsenal des Mers et assure la gestion des biens lui appartenant sur cette zone.

Cette structure, implantée sur une dépendance du domaine public, fait partie de l'offre touristique du site organisée autour des activités suivantes :

- Le Centre International de la Mer et la Corderie Royale
- Le Musée national de la Marine
- Animations en journée et en soirées (Lundis de l'Arsenal, visites guidées...)

L'accromâts est une activité de loisirs de plein air, type accrobranches, qui se pratique sur une structure en forme de trois mâts, qui permet aux visiteurs de grimper dans des haubans et la mâture de l'accromâts, et ainsi d'expérimenter les sensations d'un gabier en voyage à plus de 20 mètres de hauteur. 3 niveaux de grimpe sont possibles : 6 mètres, 13 mètres et 30 mètres, le final du parcours le plus haut se termine par un saut dans le vide grâce au QuickJump qui permet une descente douce. L'accromâts accueille également les plus petits (de 3 à 6 ans) sur une plateforme annexe de l'accromâts « Drôle de quai » dédiée à cette tranche d'âge.

La jauge maximale, tous parcours confondus, est de 100 personnes maximum en même temps.

Afin de permettre aux candidats d'évaluer la viabilité économique de leur projet, la Communauté d'agglomération fournit des données à titre purement indicatif sur la fréquentation de l'accromâts.

Le nombre annuel de visiteurs est estimé entre 10 000 et 14 000 personnes.

Ces chiffres sont des estimations globales, basées sur l'historique du site et des données touristiques publiques, et ne constituent en aucun cas une garantie de fréquentation future.

Objet de l'occupation

Dans ce contexte, le titulaire de l'AOT devra développer son projet d'exploitation de l'activité d'accromâts. Cette exploitation inclura la communication et la vente de billets.

D'autres utilisations de l'accromâts que les parcours de grimpe pourront être proposés par l'exploitant à la CARO.

La CARO sera particulièrement attentive à ce que le titulaire de l'AOT mette en place des actions spécifiques à destination des scolaires du territoire de l'agglomération ainsi qu'en faveur de l'accueil de séminaires en lien avec la stratégie touristique portée par l'OTRO et la CARO. Il sera également apprécié que le candidat s'inscrive dans la dynamique collective du site, propose des animations et événements en cohérence avec le programme culturel de la collectivité.

❖ *Descriptif des lieux concernés par l'occupation du domaine public*

Le site concerné pour l'occupation, comprend :

- l'accromâts situé dans la forme de radoub Louis XV amont
- le bâtiment dit la « Grande Cayenne » pour assurer l'accueil et équipement des visiteurs

Voir plan en annexe 1

Une extension du périmètre de l'AOT pourra être envisagée en y ajoutant le Périscope Géant. Si le candidat souhaite proposer un projet / usage de cet équipement, il peut l'indiquer dans la candidature. L'équipement est à considérer en l'état : il est précisé que la CARO n'investira pas pour améliorer l'état du Périscope.

Toutefois, la CARO s'engage à créer un cheminement avec du barriérage pour faire le lien entre l'accromâts et le Périscope. Cette extension n'entraînera pas de modification du montant de la redevance.

Les visiteurs du Périscope Géant seront placés sous la responsabilité de l'exploitant de l'accromâts.

❖ *Sécurité des personnes, contrôles, maintenance*

L'exploitant devra maintenir les lieux, les constructions, ouvrages et aménagements mis à disposition par la CARO ou construits ou mis en place par lui-même en parfait état de fonctionnement, d'entretien, de maintenance, de sécurité et de propreté.

Sécurité des personnes

La sécurité des personnes devra être garantie par l'exploitant à tout instant, il fera son affaire d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation d'un établissement de type ERP PAH (Parcours Acrobatique en Hauteur) : équipe avec habilitation « opérateur de parcours acrobatique en hauteur », cordiste... L'exploitant devra répondre aux obligations de ce type d'établissement, en termes de formation des équipes, assurances, affichages...

Les équipements de protection individuelle et équipements propres à l'exploitation (baudriers, longes, poulies...) seront fournis par la CARO. En 2026, le matériel sera neuf, l'exploitant sera responsable du stockage et entretien de ces équipements.

L'exploitant devra être en capacité de fournir à première demande de la CARO tous certificats de sécurité ou de contrôle imposés par la réglementation, la CARO s'assurant ainsi du caractère effectif des bonnes pratiques de l'établissement y compris son journal de bord quotidien.

Contrôles

Tous les contrôles visuels sont à effectuer par l'exploitant et les contrôles réglementaires sont à la charge de la CARO, comme détaillé en annexe 2.

La CARO fournira un état des lieux récent réalisé par un bureau de contrôle qui fera foi pour l'état des lieux annuel réalisé en fin de période d'exploitation afin de contrôler le niveau de maintenance des équipements.

Maintenance

La maintenance de l'accromâts devra être assurée sur toute la durée de l'exploitation, conformément au plan annexé.

L'exploitant, responsable de la sécurité devra alerter la CARO en cas d'anomalie inhérente à la sécurité est détectée.

Si, malgré cette alerte, une opération de maintenance n'est pas réalisée et entraîne une fermeture de l'équipement pour des raisons de sécurité, alors qu'elle aurait dû être prise en charge par la CARO, une indemnité pourra être attribuée strictement limitée aux conséquences directes de la fermeture et sur justificatif, conformément aux modalités précisées dans la convention. Les pertes d'exploitation liées à l'activité commerciale restent à la charge de l'exploitant.

Pour les prestations à la charge de la CARO détaillées dans l'annexe 2, le candidat pourra faire une proposition sous forme de bordereau de prix unitaire, pour la réalisation par l'exploitant de certaines opérations affectées à la CARO. Il s'agira de donner par opération le tarif unitaire et la quantité (heures, jours...) nécessaire à la réalisation de l'opération.

❖ *Communication*

En tant qu'équipement communautaire, l'accromâts fera l'objet d'un plan de communication mis en œuvre par la CARO. Les modalités de ce plan seront présentées chaque année à l'exploitant.

❖ *Contraintes particulières du site portées à la connaissance du candidat*

L'accromâts est situé dans une forme de radoub classée monument historique ; son entretien et le respect des règles afférentes sont donc obligatoires.

Il est précisé que l'entretien de la forme de radoub (débroussaillage, ramassage des déchets) sera intégralement assuré par la CARO.

La structure est située dans un espace public dans lequel se déroulent des animations pouvant avoir un impact sur l'exploitation du fait de la fermeture ou de la restriction d'accès momentanée à l'espace public.

La structure accromâts est équipée d'un système d'alarme anti-intrusion, l'exploitant sera chargé de désactiver l'alarme chaque jour d'exploitation à l'ouverture et de la réactiver en fin d'exploitation. La procédure sera communiquée en annexe du contrat. L'exploitant devra prendre soin de ne pas endommager les capteurs fixés sur la structure et de s'assurer que les pratiquants de l'accromâts n'endommagent pas les capteurs. Si toutefois l'exploitant ne respecte pas la procédure et déclenche l'alarme entraînant une intervention du prestataire de télésurveillance, cette intervention sera refacturée à l'exploitant par la CARO.

A proximité immédiate de l'accromâts se trouve un bar / restaurant « Le Rade de la Méduse ». Les deux établissements disposent notamment d'accès communs, ce qui implique une attention particulière à la bonne entente et à la coordination des exploitants.

❖ *Périodes d'ouverture*

L'accromâts ouvrira au plus tard du début des vacances de Pâques de la première zone en vacances et fermera au plus tôt à la fin des vacances de la Toussaint. Sur cette même période, en dehors des vacances scolaires, il ouvrira tous les week-ends, jours fériés et jours de ponts. Pendant les vacances scolaires il sera ouvert tous les jours.

L'exploitant pourra toutefois ouvrir en dehors des périodes décrites ci-dessus. Cependant, il sera nécessaire de fournir un planning des réservations au moins un mois à l'avance à la CARO afin qu'elle puisse programmer ses opérations de maintenance en dehors des jours d'exploitation.

Les modalités contractuelles

La convention sera accordée intuitu personae avec le candidat retenu par le présent appel à candidature.

Il est rappelé que la mise à disposition d'espace public possède obligatoirement un caractère temporaire, précaire et révocable : elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, sans préavis, ni indemnité, notamment pour l'exécution de travaux ou nécessité de mise en sécurité.

❖ *Durée de l'occupation*

Le contrat qui sera conclu entre la CARO et l'exploitant sera une convention d'occupation temporaire du domaine public. La convention sera prévue à compter du 21 mars 2026 pour une durée de 5 ans.

❖ *Montant de la redevance de l'occupation*

L'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance comprenant :

- Une part fixe d'un montant souhaité de 35 000 € par an quel que soit le nombre de mois d'exploitation
- Une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires, proposé librement par le candidat, à condition que ce pourcentage ne soit pas inférieur à 4%.

La redevance sera payable au trésorier selon une périodicité à définir d'un commun accord avec la CARO et précisée dans la convention. Le montant de la part fixe de la redevance sera indexé annuellement à la date d'anniversaire de la convention sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux.

❖ *Calendrier prévisionnel*

L'ouverture au grand public (individuels) de l'accromâts, par le candidat retenu, devra se faire au plus tard le 4 avril 2026, voici le calendrier prévisionnel du projet :

- 27 février 2026 : Publication AMI
- 10 mars 2026 à midi : Dernier délai pour la réception des candidatures
- Entre le 10 et 21 mars 2026 : désignation de l'exploitant
- Date de prise d'effet de la convention : 21 mars 2026

Des visites de la structure accromâts pourront être réalisées sur rendez-vous, en semaine de 9h00 à 12h00, entre le 2 mars 2026 et le 6 mars 2026. Il suffit d'envoyer votre demande à : projet.arsenal@rochefort-ocean.fr pour organiser la visite.

Les modalités de candidature

❖ *Dossier de candidature à déposer*

Un dossier administratif comprenant

- Un extrait Kbis permettant d'identifier la personne morale ou tout autre document attestant de l'activité de la personne morale ou de l'habilitation de la personne physique à exercer une activité de commerce (un par opérateur en cas de groupement)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques professionnels et ou locatifs
- les garanties financières apportées (bilan, chiffres d'affaires, attestations bancaires)

Un dossier de projet comprenant

- Une présentation du candidat, ses activités, ses produits, ses expériences similaires
- Une présentation synthétique du projet d'exploitation envisagé
- Un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans faisant également apparaître les montants des redevances

Appréciation du dossier :

Pour sélectionner le candidat et conclure un contrat avec le porteur de projet, la CARO se fondera sur les critères suivants :

- les garanties sur la partie sécurité des personnes, contrôles et maintenance de la structure
- la solidité des expériences similaires du candidat et la présentation d'un modèle économique pertinent
- pertinence du compte d'exploitation prévisionnel et des perspectives de redevances
- participation à la dynamique territoriale et collective du site

Les éléments complémentaires peuvent être obtenus sur demande par courriel à projet.arsenal@agglo-rochefortocean.fr.

❖ *Modalités de dépôt du dossier*

Les dossiers de candidatures seront :

- déposés à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (à l'accueil contre récépissé)

- ou envoyés par courrier (cachet de la poste faisant foi)
- ou envoyés par voie électronique

Ces dossiers seront transmis à la CARO obligatoirement au plus tard le 10 mars 2026 pour les envois postaux (cachet de la poste faisant foi), le 10 mars 2026 à 12h00 (midi) pour un dépôt à l'accueil de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan; le 10 mars 2026 à 12h00 (midi) pour un envoi électronique.

- Envoi par courrier postal :

La candidature devra comporter la mention « Candidature accromâts » et être envoyée à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Pôle Arsenal
Parc des Fourriers
3 avenue Maurice Chopin
17300 ROCHEFORT

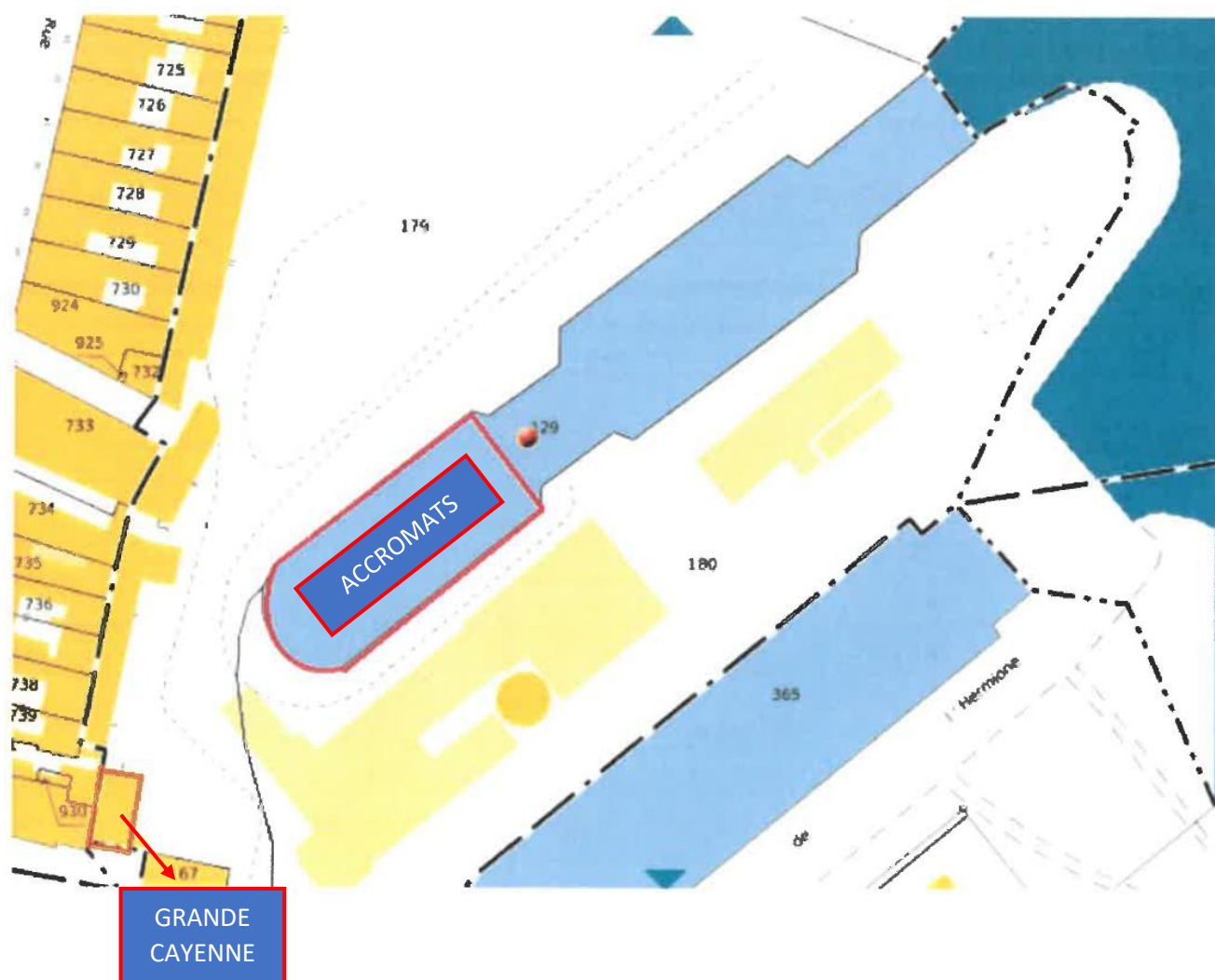
- Envoi en format numérique

Un seul fichier PDF comprenant l'ensemble des pièces demandées, mentionnant en objet « Candidature accromâts » : projet.arsenal@agglo-rochefortocean.fr

Tout dossier incomplet sur la base de la liste ci-dessus ou remis après le délai précisé, ne sera pas examiné.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer vos questions par mail à l'adresse suivante : projet.arsenal@agglo-rochefortocean.fr

Annexe 1 – plan occupation forme de radoub dans laquelle se situe l'accromâts et le bâtiment Grande Cayenne (zones encadrées en rouge)



Adresse : place Amiral Dupont – 17300 Rochefort

En vert : entretien à réaliser par l'exploitant
 En marron : contrôles à réaliser par l'exploitant
 En violet : entretien à prendre en charge financièrement par la CARO sur demande écrite de l'exploitant qui est le responsable de la sécurité et du déclenchement des opérations de maintenance

ANNEXE 2 – Répartition de la prise en charge financière des opérations de maintenance entre l'Exploitant et la CARO

Secteur	Plan d'exécution ou descriptif espace	Désignation des contrôles	Produits	Controle	Périodicité
VOILES		- Pose et dépose annuelle des voiles décoratives >> <i>exploitant</i> - Contrôle visuel des voiles >> <i>exploitant</i> - Remplacement si détérioration >> <i>CARO</i>		Visuel	
ATELIER FILETS HAUBANS	Plan - 6 filets haubans	- Contrôle visuel des câbles mixte diamètre 16 plus pièces de raccordement (T plus +) ne pas oublier de regarder le cisaillement au niveau des + >> <i>exploitant</i> - Entretien : changer les câbles horizontaux (ne pas oublier de les sertir en bout avec des bagues de cuivre 16/18 de 1cm) puis changer la visserie (Würth) >> <i>exploitant</i> - Contrôle : regarder la tension des tendeurs de 14 (filets/résille) >> <i>exploitant</i> - Contrôles des manilles sur le peigne en haut des filets haubans>> <i>exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ATELIER FILETS PLATS ET U	Plan	- Contrôle état général du filet et les suspentes en cordes de diamètre 18 >> <i>exploitant</i> - Entretien : Réparation filet (nylon noire diamètre 4), refaire les suspentes si besoin, resserrer les anneaux de levages sur les plateformes et vérifier les connections anneaux filets. >> <i>exploitant</i> - Changer le filet s'il est usé >> <i>CARO</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ATELIER FILET PONT TRAMPO		- Contrôle général du filet, contrôle des ralingues autour du filet (attention elles sont doublées) >> <i>exploitant</i> - Entretien : retendre les ralingues si besoin >> <i>exploitant</i> - Changer le filet s'il est usé >> <i>CARO</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ATELIERS ENTRE LES MATS		- Contrôles des amarrages haut ou bas (anneaux de levages, petites manilles 2t maillons rapide de 10 mm et tendeurs de 14) >> <i>exploitant</i> - Entretien : changer les goupilles, resserrer les maillons, anneaux de levages, tendeur et contre- écrous...>> <i>exploitant</i> - Entretien : remettre ou resserrer des serres câbles et écrous borgne >> <i>exploitant</i> - Changer les parties bois abimées ou câbles >> <i>CARO</i> - Contrôle état général du surf (fixation à la planche état des suspentes, poulies du surf et de renvoies, état drisse de renvoie >> <i>exploitant</i> - Passer le saturateur sur le surf, refaire les suspentes si besoin, changer les réas des poulies, changer les poulies de renvoies et sa drisse si besoin >> <i>CARO</i> - Contrôle câble haut du surf (anneaux de levage, tendeur, manille...) >> <i>exploitant</i> - Entretien : resserrer anneaux de levages départ et arrivée, changer les goupilles manilles plus tendeur >> <i>exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ATELIERS VERGUES		- Contrôle état général de l'atelier (attention au filet arrière du parcours 2, vérifier les écarteurs, serre câbles, tendeurs) - Contrôle du câble qui traverse de vergue à vergue sur le parcours numéro 2 (attention aux gendarmes sur le câble) - Entretien : réparation filets, remettre ou changer serres câbles et écrous borgnes (attention aux écarteurs sur le nombre d'écrous) >> <i>exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel

Secteur	Plan d'exécution ou descriptif espace	Désignation des contrôles	Produits	Controle	Périodicité
QUICK FLY X 3	Notice	- Contrôle des maillons poire de 12 qui tiennent le Quickfly (attention à leur position, lire la notice) >> <i>exploitant</i> - Contrôle des sangles et du Ripcord du Quick Fly voir notice >> <i>exploitant</i> - Contrôle de la pièce Accro Connect saferoller voir notice>> <i>exploitant</i> - Contrôle du matelas de saut >> <i>exploitant</i> - Changer le matelas si nécessaire >> CARO - Entretien : changer les maillons poire support, changer la corde guide en dynéma de 8 diamètre >> <i>exploitant</i> - Contrôle annuel et entretien des Quick Fly >> CARO - Opérations de manutention pour effectuer le contrôle annuel des Quick Fly: dépose, envoi au prestataire, repose >> <i>exploitant</i> - changer les sangles et le Ripcord si usés (voir notice) >> <i>exploitant</i> - Contrôle état des mousquetons du Ripcorp (les changer si usés) >> <i>exploitant</i>	N° QFXL00106 N° QFXL00107 N° QFXL00465	Visuel + une vérification constructeur Head rush annuel	Contrôle journalier + 1 révision annuelle ATTENTION PIÈCE SENSIBLE
LIGNES DE VIE	Normes	- Contrôle du câble de ligne de vie diamètre 12 anti giratoire, attention entre les pièces Easy que le câble ne frotte pas sur les mats ni les câbles haubans >> <i>exploitant</i> - Entretien : reprise du câble pour éviter les frottements et contrôle des Easy (boulonneries et couple de serrage 32Nm) >> <i>exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
PIECES EASY		- Contrôle état des pièces et boulonneries >> <i>exploitant</i> - Entretien : Changer la boulonnerie couple de serrage 32Nm, changer la partie orange si trop usé (voir notice) >> <i>exploitant</i> - Contrôle maillon poire de 10 entre le support et les Easy >> <i>exploitant</i> - Contrôle des bagues de fixation sur les haubans plus maillon de 10 poire >> <i>exploitant</i>	/	Visuel + une vérification constructeur Head rush annuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
PIECES ROCK ME (filets haubans)		- Contrôle des serres câble de 16 entre les filets haubans plus les Rock me. Attention à la présence des écrous borgne >> <i>exploitant</i> - Contrôle que le « Rock me » n'abîme pas le câble hauban >> <i>exploitant</i> - Contrôle de l'état général >> <i>exploitant</i> - Entretien : resserrer les serres câble et écrous borgnes, les changer si nécessaire >> <i>exploitant</i> - Entretien : changer la boulonnerie si besoin comme les Easy : 32Nm de serrage et changer la coque orange si trop usée >><i>exploitant</i>		Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
BAUDRIERS (EPI)		- Entretien des EPI >> <i>exploitant</i> - Contrôle des EPI >> <i>exploitant</i> - Remplacement si détérioration >> CARO		Visuel	1 contrôle journalier

Secteur	Plan d'exécution ou descriptif espace	Désignation des contrôles	Produits	Controle	Périodicité
RESILLE		Contrôle visuel oxydation boulonneries (fixation sur les massifs bétons, chandelles ré hausse avant et arrière >> <i>exploitant</i> - Grattage des tiges filetées, traitement convertisseur de rouille et traitement de protection >> CARO - Contrôle visuel des axes de manilles et tendeurs haubans >> <i>exploitant</i> - Changement des axes, goupilles...>> CARO - Contrôles déséquilibre tension câble hauban sur la résille >> CARO - Reprise de tension des câbles et contrôle de l'ensemble des haubans >> CARO		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
PONT		Contrôle visuel platelage (vis qui ressortent, état des lames ...) >> <i>exploitant</i> - Entretien : changement ou re vissage des vis >> <i>exploitant</i> - Ponçage des éclis et saturateur 2 couches 2 fois par an >> CARO - Contrôle des escaliers en main courantes >> <i>exploitant</i> - Changement des vis, recollage et vissage des colonnettes et changement des partie abimées >> CARO	2 Couches de saturateur Annuel	Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
GARDE CORPS ET PARTIE COQUE		- Contrôle éclis et assemblage de la main courante (partie orange sur le tour de l'Accromats) >> <i>exploitant</i> - Démontage de la partie abimée pour la réparer ou la changer puis recollage, re vissage + peinture 2 couches par an >> CARO - Contrôle partie vertical coque et garde-corps >> <i>exploitant</i> - Entretien : re vissage si besoin ou re clipsage du bardage >> <i>exploitant</i> - Passer le saturateur 1 couche 1 fois par an >> CARO	Saturateur Coregal der	Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
MATS, ABOUT BOIS ET PLATEFORMES		- Contrôle visuel assemblage des deux parties des mats plus des vergues - Contrôle des câbles haubans plus manilles et tendeurs HR >> <i>exploitant</i> - Entretien : changement des goupilles >> <i>exploitant</i> - Changement des manilles plus tendeur (changement des axes si usés) >> CARO - Entretien : remettre les Haubans en tension si déséquilibre dans la structure (très rare) >> <i>exploitant</i> - Contrôle des bracons des hunes et assemblage (structure et support ateliers) sans oublier la visserie sur le platelage >> <i>exploitant</i> - Contrôle des trois têtes de mats et ses poulies pour les drapeaux >> <i>exploitant</i> - Vernir les têtes de mats et réajuster le zinc de protection (tous les trois ans) suivant l'état >> CARO		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
VERGUES ET ABOUT BOIS		- Contrôle de l'assemblage vergues mats plus manilles et tendeur (attention aux contre-écrous des tendeurs des haubans >> <i>exploitant</i> - Entretien changer les goupilles des tendeurs et manilles et resserrer les contre-écrous si besoin >> <i>exploitant</i>		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel

Secteur	Plan d'exécution ou descriptif espace	Désignation des contrôles	Produits	Controle	Périodicité
BOUT DEHORS		Contrôle de la partie métallique et des bois, vérifier l'équilibre de tension entre le haubans supérieur et inférieur sans oublier manilles et tendeurs >> <i>exploitant</i> - Peinture des parties métalliques si besoin et vernis de la partie bois >> CARO - Entretien : recalage des parties bois de chaque côté du bout dehors >> exploitant - Réparation si besoin des fausses poulies >> CARO		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
HAUBANS		- Contrôle des sertissages (fissure ou glissement du manchon) et état des causses cœur >> <i>exploitant</i> - Entretien : changement des goupilles et contrôle des axes de manilles et tendeurs >> exploitant - Changement des manilles et tendeurs >> CARO - Contrôle état du câble des haubans (gendarmes) >> exploitant - Changer le hauban en se référant au numéro sur le sertissage plus fiche haubans pour la longueur >> CARO		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
PASSERELLES		- Saturateur de la partie bois >> CARO - Entretien : re vissage des vis si besoin >> exploitant - Contrôle état des filets >> <i>exploitant</i> - Changement des filets si besoin >> CARO		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ECLAIRAGES ACCRO-MATS ET ISSUS DE SECOURS		- Contrôles bon fonctionnement des luminaires plus sortie de secours >> CARO		Allez&cie	Annuel

DROLE DE QUAÏ (PLATEFORME POUR LES 3 – 6 ans)

Secteur	Plan d'exécution ou descriptif espace	Désignation des contrôles	Produits	Contrôle	Périodicité
ATELIER ECHELLE D'ACCES	Plan	- Contrôle visuel des échelles d'accès plus pièces de raccordement (T plus +) ne pas oublier de regarder le cisaillement au niveau des + >> <i>Exploitant</i> - Entretien : changer les câbles horizontaux (ne pas oublier de les sertir en bout avec des bagues de cuivre 16/18 de 1cm) puis changer la visserie (Würth) >> <i>Exploitant</i> - Contrôle : regarder la tension des tendeurs >> <i>Exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ATELIER FILETS PLATS ET U	Plan	- Contrôle état général du filet et les suspentes en cordes de diamètre 18 >> <i>Exploitant</i> - Entretien : Réparation filet (nylon noire diamètre 4), refaire les suspentes si besoin, resserrer les anneaux de levages sur les plateformes et vérifier les connections anneaux filets >> <i>Exploitant</i> - Changer le filet si trop usé >> <i>CARO</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
ATELIERS ENTRE LES MATS	Diagnostic CERES	- Contrôles des amarrages haut ou bas (anneaux de levages, petites manilles 2t maillons rapide de 10 mm et tendeurs de 14) >> <i>Exploitant</i> - Entretien : changer les goupilles, resserrer les maillons, anneaux de levages, tendeur et contre-écrous... >> <i>Exploitant</i> - Entretien remettre ou resserrer des serres câbles et écrous borgne - Entretien : changer les parties bois abimées ou câbles - Contrôle état général (fixation à la planche état des suspentes, poulies et de renvois, état drisse de renvoi) >> <i>Exploitant</i> - Saturateur des parties Bois, refaire les suspentes si besoin, changer les réas des poulies, changer les poulies de renvois et sa drisse si besoin >> <i>CARO</i> - Contrôle câbles haut (anneaux de levage, tendeur, manille...) - Entretien : resserrer anneaux de levages départ et arrivée, changer les goupilles manilles plus tendeur >> <i>Exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
LIGNES DE VIE	Normes	- Contrôle du câble de ligne de vie diamètre 12 anti giratoire, attention entre les pièces Easy que le câble ne frotte pas sur les mats ni les câbles haubans >> <i>Exploitant</i> - Entretien : reprise du câble pour éviter les frottements et contrôle des Easy (boulonneries et couple de serrage 32Nm) >> <i>Exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
PIECES EASY		- Contrôle état des pièces et boulonneries >> <i>Exploitant</i> - Entretien : Changer la boulonnerie couple de serrage 32Nm, changer la partie orange si trop usé (voir notice) >> <i>Exploitant</i> - Contrôle maillon poire de 10 entre le support et les Easy - Contrôle des bagues de fixation sur les haubans plus maillon de 10 poire >> <i>Exploitant</i>	/	Visuel + 1 contrôle annuel CERES	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel

Secteur	Plan d'exécution ou descriptif espace	Désignation des contrôles	Produits	Contrôle	Périodicité
PONT ET GARDE-CORPS		- Contrôle visuel platelage (vis qui ressortent, état des lames) >> <i>Exploitant</i> - Entretien : changement ou re vissage des vis >> <i>Exploitant</i> - Ponçage des éclis et saturateur 2 couches 2 fois par an >> <i>CARO</i> - Contrôle des escaliers en main courantes <i>Exploitant</i> - Changement des vis, recollage et vissage des colonnettes et changement des partie abimées >> <i>CARO</i> - Contrôle éclis et assemblage de la main courante (partie orange sur le tour de l'Accromat >> <i>Exploitant</i> - Démontage de la partie abimée pour la réparer ou la changer puis recollage, re vissage plus peinture 2 couches par an >> <i>CARO</i> - Contrôle partie vertical coque et garde-corps >> <i>Exploitant</i> - Re vissage si besoin ou re clipsage du bardage plus saturateur 1 couche 1 fois par an >> <i>CARO</i>	2 Couches de saturateur Annuel	Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
RESILLE		- Contrôle visuel oxydation boulonneries (fixation sur les massifs bétons, chandelles ré hausse avant et arrière) >> <i>Exploitant</i> - Grattage des tiges filetées, traitement convertisseur de rouille et traitement de protection >> <i>CARO</i> - Contrôle visuel des axes de manilles et tendeurs haubans >> <i>Exploitant</i> - Changement des axes, goupilles... >> <i>CARO</i> - Contrôles déséquilibre tension câble hauban sur la résille >> <i>CARO</i> - Reprise de tension des câbles et contrôle de l'ensemble des haubans >> <i>CARO</i>		Visuel	1 contrôle journalier + 1 grand contrôle annuel
TOUTE LA STRUCTURE		- Dépose des éléments en fin de saison et repose avant le début de la saison (règlementation monument historique) >> <i>CARO</i>			